

## **RENOUVELLEMENT DES ATTESTATIONS DE DEMANDE D'ASILE DES DEMANDEURS D'ASILE (HORS DUBLIN)**

### ➤ Fournir les pièces suivantes :

- L'original de l'attestation de demande d'asile en cours de validité (vous conserverez une copie pour vous)
- 1 photo d'identité
- Domiciliation ou attestation d'hébergement d'un organisme social agréé de moins de 3 mois (Croix Rouge Française, PADA COALLIA, CADA)

### Ou si vous êtes hébergé :

- Attestation d'hébergement établie par l'hébergeant avec copie de sa pièce d'identité recto/verso et d'une facture de moins de 3 mois (EDF/GDF, Téléphone fixe, quittance de loyer...)
- La copie de la lettre d'enregistrement de l'OFPRA (si 1<sup>er</sup> renouvellement en procédure normale)
- La copie du recours à la CNDA ou de la demande d'aide juridictionnelle (le cas échéant)

### ➤ Transmettre le dossier complet de demande de renouvellement à l'adresse suivante :

Préfecture du Loiret  
DMI / BAE/ Asile/ ADA  
181 rue de Bourgogne  
45 042 ORLEANS

**Toute demande doit être transmise 10 à 15 jours avant la fin de validité de l'ATDA, ou immédiatement après l'entrée de nouveaux demandeurs d'asile pour une mise à jour de leur ATDA (adresse notamment).**